

déjà quelques années vicaire apostolique de l'Eglise romaine dans l'Electorat de Saxe. Deux autres en Pologne ont été déclarés, l'un évêque & l'autre abbé commendataire. La Maison d'Autriche a été à leur égard libérale d'évêchés, d'abbayes, de prévôtés mitrées & de canonicats. A la priere de presque toutes les églises d'Irlande, du séminaire hibernois de Paris en corps, des deux nonces en France & dans les Pais-Bas, de l'archevêque de Paris, laquelle se trouve appuyée de la recommandation de la cour de France au cardinal de Bernis, ambassadeur auprès du St. Siège, le Souverain Pontife vient encore de nommer à l'évêché de Limerick, en Irlande, l'abbé Buttler ex-Jésuite, d'une illustre famille de ce royaume. Un seul assesseur de la Propagande lui donnoit l'exclusion, & couroit chez les cardinaux pour lui enlever leurs voix, en leur disant : *guardi bene vestra Eminenza, il Buttler è stato Gèsuita*; mais ce qu'il y avoit de plus plaisant & ce qui a fait rire un peu nos Romains, c'est que le même recommandoit, sans le savoir, un autre ex-Jésuite, & qu'il n'eut pas dû ignorer que Clément XIV par son fameux Bref qui supprimeoit la Société de Jesus, & qui a été approuvé par les principales cours de l'Europe, rendoit aux individus dispersés le droit de prétendre aux dignités de l'Eglise, dérogeant en ce point au Bref de Grégoire XIII, qui les avoit déclarés inhabiles à en posséder.

Le comte de Sagramoso, Véronois de